



Ouverture des parcs municipaux

L'ouverture des parcs municipaux engendre tout de même de suivre les consignes sur le COVID-19 annoncées par le gouvernement dans le but d'assurer la sécurité de la population. Les structures des parcs municipaux ne peuvent pas être désinfecter régulièrement. C'est votre responsabilité de prendre les mesures nécessaires. Nous vous prions de continuer de respecter les consignes sanitaires et d'éviter les rassemblements.

Merci de votre collaboration à cet effet.